

Saint-Saulve, commune limitrophe de Valenciennes, se composait, dans les années 1930, d'un noyau urbain limité et de plusieurs hameaux constitués autour de fermes. Dans les années d'après-guerre, et sous l'influence de Valenciennes, la commune a dû faire face à un important développement urbain. Celui-ci s'est traduit par la construction d'habitats groupés de type cité ouvrière. Dans les années 70, les politiques du logement menées, tant au niveau national qu'au niveau de Saint-Saulve, pour faire face à la demande ont conduit à la mise en œuvre de grands ensembles. Après l'identification des faiblesses liées à ces habitats d'ensemble, la commune a enregistré l'essor de lotissements et d'habitats pavillonnaires. Au cours des dernières années, des petits collectifs ont été bâtis sur la commune.

L'évolution de la structure urbaine de Saint-Saulve retranscrit ainsi les différentes conceptions de la politique du logement menées en France depuis les années d'après-guerre. Cette évolution a fait émerger différentes centralités sur la commune : le centre ancien s'articulant autour de la place du 8 mai, la rue Jean Jaurès constituant également le principal axe de la commune et l'avenue de l'Europe au cœur des grands ensembles. Cependant, ces trois centralités ne s'articulent pas entre-elles et ne permettent pas de doter la commune d'une véritable centralité.

La commune est également concernée par de nombreux projets pour lesquels elle ne dispose pas toujours d'une maîtrise suffisante pour garantir la qualité de son cadre de vie et contrôler son développement. Parmi ces projets, il est possible de mentionner l'aménagement de deux nouvelles zones urbaines, le passage du tramway sur la rue Jean Jaurès, la mise en œuvre du contournement nord de Valenciennes, l'extension et la modernisation du port fluvial, le développement de la ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), etc.

Cette étude urbaine et d'amélioration du cadre de vie poursuit un double objectif : maîtriser les projets envisagés sur le territoire communal afin d'en tirer le meilleur parti et doter la commune d'une vision stratégique pour son développement futur.

Pour atteindre cette finalité, l'étude se déroule en cinq phases :

- Phase 1 : Elaboration du diagnostic urbain
- Phase 2 : Analyse Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces et définition des enjeux
- Phase 3 : Schéma général d'aménagement
- Phase 4 : Propositions d'aménagement

